



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 06 avril 2018

OBJET : **SPORT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** - Mémoire et citoyenneté : projet mémoire de la Shoah, totalitarisme et lutte contre les discriminations.

Délibération n° 25

Rapporteur : Yannick BELLE

Le six avril deux mille dix-huit à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **123** de la n°1 à la n°13, **122** à la n°14, **123** de la n°15 à la n°26, **122** de la n°27 à la n°94.

Présents :

Bresson : REBUFFET, pouvoir à NIVON de la n° 71 à la n° 94- **Brié et Angonnes :** CHARVET, BOULEBSOL – **Champ sur Drac :** MANTONNIER pouvoir à CLOTEAU de la n°72 à la n° 94, NIVON – **Champagnier :** CLOTEAU– **Claix :** OCTRU, STRECKER pouvoir à CURTET de la n° 71 à la n° 94 – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX – **Domène :** LONGO, SAVIN– **Echirolles :** LABRIET pouvoir à SULLI de la n°9 à la n°94, MONEL pouvoir à DURAND de la n°72 à la n°94, PESQUET pouvoir à MONEL sur la n°71, puis à BALDACCHINO de la n° 72 à la n°94, SULLI, LEGRAND pouvoir à VEYRET de la n°71 à la n°94, MARCHE, JOLLY de la n°1 à la n°26– **Eybens :** BEJAJI, MEGEVAND – **Fontaine :** THOVISTE pouvoir à M.GAUTHIER de la n°71 à la n°94 TROVERO, BALDACCHINO pouvoir à TROVERO de la n°1 à la n°24, DUTRONCY– **Gières :** DESSARTS pouvoir à VERRI de la n°59 à la n°71, VERRI pouvoir à DESSARTS de la n°71 à la n° 94 – **Grenoble :** BURBA, BACK, BERNARD pouvoir à BERTRAND de la n°1 à la n°25, BERTRAND, BOUILLON pouvoir à CLOUAIRE de la n°46 à la n°94, BOUZAIENE, CAPDEPON, CLOUAIRE, CONFESSON, DATHE, DENOYELLE, FRISTOT pouvoir à BACK de la n°9 à la n°94, C.GARNIER pouvoir à JACTAT de la n°72 à la n°94, JACTAT, MARTIN pouvoir à CONFESSON de la n°1 à la n°10, MONGABURU, OLMOS, PIOLLE, RAKOSE, SABRI, PELLAT-FINET pouvoir à CHAMUSSY de la n°40 à la n°94, BERANGER pouvoir à CAZENAVE de la n°49 à la n°56, CHAMUSSY, CAZENAVE, SALAT– **Herbeys :** CAUSSE – **Jarrie :** GUERRERO, BALESTRIERI – **La Tronche :** SPINDLER, WOLF pouvoir à C.GARNIER de la n°9 à la n°24– **Le Fontanil-Cornillon :** DE SAINT LEGER, DUPONT-FERRIER– **Le Gua :** MAYOUSSIER – **Meylan :** PEYRIN de la n°1 à la n°13 et de la n°15 à la n°39, pouvoir à OCTRU de la n°40 à la n°94, ALLEMAND-DAMOND pouvoir à GARCIN de la n°65 à la n°94 – **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER – **Montchaboud :** FASOLA – **Mont Saint-Martin :** HORTEMEL– **Murianette :** GARCIN- **Notre Dame de Commiers :** MARRON -**Notre Dame de Mesage :** TOÏA pouvoir à NIVON de la n°71 à la n°94– **Noyarey :** ROUX pouvoir à REPELLIN de la n° 25 à la n°70 , puis à ZITOUNI de la n°71 à la n°94– **Poisat :** BURGUN, BUSTOS – **Le Pont de Claix :** FERRARI, GRAND, DURAND – **Proveysieux :** RAFFIN pouvoir à POULET de la n°65 à la n°94– **Quaix en Chartreuse :** POULET - **Saint Barthélémy de Séchillienne :** STRAPPAZZON pouvoir à LISSY de la n°46 à la n°68– **Saint Egrève :** BOISSET, KAMOWSKI pouvoir à BOISSET de la n°1 à la n°11, et de la n°46 à la n°94, HADDAD– **Saint Georges de Commiers :** BONO – **Saint Martin d'Hères :** GAFSI, QUEIROS, VEYRET, CUPANI, ZITOUNI pouvoir à CUPANI de la n°1 à la n°24, RUBES, OUDJAUDI– **Saint Martin Le Vinoux :** OLLIVIER, PERINEL – **Saint Paul de Varces :** CURTET, RICHARD – **Saint Pierre de Mésage :** MASNADA pouvoir à FASOLA de la n°71 à la n°94 – **Le Sappey en Chartreuse :** ESCARON– **Sarcenas :** LOVERA de la n°1 à la n°25 et de la n°50 à la n°94– **Sassenage :** BELLE pouvoir à BUSTOS de la n°71 à la n°94, COIGNE pouvoir à SAVIN de la n°71 à la n°94– **Séchillienne :** PLENET–**Seyssinet Pariset :** LISSY, GUIGUI, REPELLIN pouvoir à

GUIGUI de la n°71 à la n° 94– **Seyssins** : HUGELE,– **Varces Allières et Risset** : CORBET–
Vaulnaveys-le-bas : JM GAUTHIER– **Vaulnaveys Le Haut** : RAVET pouvoir à BOULBSOL de la n°
72 à la n° 94– **Vif** : GENET, VIAL– **Venon** : GERBIER– **Veurey-Voroize** : JULLIEN – **Vizille** :
AUDINOS, BIZEC

Absents Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Grenoble : SAFAR pouvoir à SALAT, JORDANOV pouvoir à BURBA, HABFAST pouvoir à
MEGEVAND, KIRKYACHARIAN pouvoir à OLMOS --**Meylan** : CARDIN pouvoir à SPINDLER-
Noyarey : SUCHEL pouvoir à ROUX de la n°1 à la n°24 puis à HADDAD de a n°25 à la n° 94 - **Saint
Georges de Commiers** : GRIMOUD pouvoir à BONO-**Sassenage** :BRITES pouvoir à COIGNE de la
n°1 à la n°70, puis pouvoir à GENET de la n° 71 à la n°94 **Seyssins** : MOROTE pouvoir à HUGELE-
Varces Allières et Risset : BEJUY pouvoir à CORBET

Absents excusés :

Grenoble : D'ORNANO– **Meylan** : PEYRIN sur la délibération n° 14 **Sarcenas** : LOVERA de la
délibération n° 26 à la n°49

Mme Mireille QUAIX a été nommée secrétaire de séance.

Le rapporteur, Yannick BELLE;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : SPORT ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - Mémoire et citoyenneté : projet mémoire de la Shoah, totalitarisme et lutte contre les discriminations.

Exposé des motifs

La Métropole a développé depuis plusieurs années des actions et des dispositifs contribuant à sensibiliser, former et agir contre toutes formes d'inégalités et de discriminations. Elle a mis en place un plan de lutte contre les discriminations, un centre ressource pour l'égalité femmes hommes, soutien dans le cadre du fonds de cohésion sociale et du contrat de ville des actions sur l'histoire, la mémoire des migrants, sur les questions de radicalisation...

Depuis 2015, des attentats et des événements tragiques à caractères extrémistes, racistes et antisémites ont fortement traumatisés notre pays. Nos valeurs et nos modes de vie sont visés par une idéologie de haine et d'exclusion de l'autre. Face à ces événements et dans un contexte politique et géopolitique complexe, connaître l'histoire, partager la mémoire, permet de mieux se repérer et de mieux se positionner en tant que citoyen. Les jeunes représentent particulièrement un enjeu car ils sont les plus sensibles à ce qui peut se dire sur les réseaux sociaux, sur des sites internet mal intentionnés...

Une première initiative a été prise en 2017 à la demande du Président de la Métropole. Elle a donné lieu avec des élèves de trois classes de 3^{ème} du collège Stendhal de Grenoble à un projet autour de l'histoire de la Shoah. Des livres, des films, des visites de musée, des rencontres avec des historiens spécialistes, une visite du camp d'Auschwitz – Birkenau et de Cracovie (Pologne), un film des réactions des élèves ont composé ce projet. Les élèves ont pu sur la durée approfondir toutes les dimensions de cette histoire tragique.

Une délégation d'élus de la Métropole a rejoint les élèves lors de la visite du camp d'Auschwitz – Birkenau. Des échanges entre les élèves et les élus ont eu lieu au cours et après la visite.

En 2017, ce projet a été salué et/ou soutenu par l'Education Nationale (le collège Stendhal et la DASEN), l'Etat (politique de la ville), le Département de l'Isère, la Fondation pour la mémoire de la Shoah, la Fondation Alfred de Rothschild, le CRIF de l'Isère, la MJC des Allobroges.

Au regard du bilan très positif de cette première initiative, il est proposé de la faire perdurer en développant un projet chaque année (incluant un voyage en Pologne et la visite du camp d'Auschwitz – Birkenau) avec un collègue volontaire. Le volontariat du collège est indispensable car l'investissement de l'équipe administrative et pédagogique ne se limite pas à préparer un voyage mais bien un projet sur l'année scolaire, induisant une préparation des parents. Une association liée au territoire sera systématiquement associée avec l'objectif de donner un écho à ce projet sur le territoire du collège.

Chaque année le choix du collège se fait donc sur la base du volontariat. Néanmoins, chaque année ce collège devra être d'une commune différente. Dans le cas de plusieurs candidatures, le collège d'une commune n'ayant pas encore bénéficié de ce projet sera prioritaire. De plus, un planning sur plusieurs années sera établi fixant ainsi un ordre de passage.

Un budget de 30 000 euros a été ouvert en 2018 pour soutenir ce projet annuel.

Pour 2018, le collège retenu est celui de Louis Lumière à Echiroles.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée
«Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Cohésion sociale du 16 mars 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la modalité de choix du collège qui retient l'établissement Louis Lumière à Echirolles,
- Autorise le Président à signer tous documents permettant la mise en œuvre du projet et à solliciter le soutien financier des partenaires suivants pour un montant de recettes attendues de 33 000 euros : Département de l'Isère, SEMITAG, Fondation de Rothschild, Fondation pour la Mémoire de la Shoah et DILCRAH...
- Approuve la réalisation de ce projet en 2018 incluant intervenants, événements et déplacement en Pologne Auschwitz-Cracovie pour 53 personnes dont une délégation d'invités de la Métropole (élus) pour un montant total prévisionnel de 50 000 €,

Abstention 1 : M. JOLLY

Conclusions adoptées.

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 13 avril 2018.